

**CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM  
SEANCE DU 4 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 4 novembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 22/10/2021, s'est réuni en la Salle polyvalente de SAINT-AOUSTRILLE, sous la présidence de Monsieur CHAUVEAU Thierry.

**Nombre de délégués : - en exercice : 77 - présents : 47 - procurations : 9 - votants : 56**

**ÉTAIENT PRÉSENT :** Mme ABRIOUX Sylvette déléguée titulaire CCCB – M. AUBRUN Philippe délégué titulaire CCCB – M. BODARD Nicolas délégué titulaire CCCB – M. BODIN Olivier délégué titulaire CCCB – M. BONNET Michel délégué titulaire FerCher – Mme BRULE Yvonne déléguée titulaire CCCB – M. BRUNEAU Pascal délégué titulaire CCCB – M. CHABANCE Fabrice délégué titulaire FerCher – M. CHALET Thibault délégué titulaire CCCB – Mme CHARLOTON Pierrette déléguée titulaire CCCB – M. CHAUVEAU Thierry délégué titulaire CCCB – Mme DELHOMME Cassandre déléguée titulaire CCCB – M. FRADIN Jacky délégué titulaire CCCB – M. GONNET Arnaud délégué titulaire CCCB – M. GONTHIER Gilles délégué titulaire FerCher – M. HENAULT Bertrand délégué titulaire FerCher – Mme HERVET Maryse déléguée titulaire CCCB – M. JACQUET Jean-Luc délégué titulaire FerCher – M. JOLY Sylvain délégué titulaire FerCher – JOUDON Jean-François délégué titulaire CCCB – M. LABLANCHE Francis délégué titulaire CCCB – Mme LAINEZ Sylvie déléguée titulaire CCCB – M. LAMASSET Patrick délégué titulaire CCCB – M. LEGNIER François délégué titulaire FerCher – Mme LEPRAT Monique déléguée titulaire FerCher – Mme LOTH Christelle déléguée titulaire CCCB – Mme MALLET Armelle déléguée titulaire CCCB – Mme MARIEN Jocelyne déléguée titulaire CCCB – M. MAURICEAU Christophe délégué titulaire CCCB – Mme MERIOT Nathalie déléguée titulaire CCCB – M. METIVIER Frédéric délégué titulaire CCCB – M. METIVIER Philippe délégué titulaire CCCB – M. MOUYSET Jorane délégué titulaire CCCB – M. NORMAND Franck délégué titulaire FerCher – M. PARAGE Frédéric délégué titulaire CCCB – M. RENAUDAT Fabrice délégué titulaire CCCB – M. ROBERT Didier délégué titulaire CCCB – M. RUDNICKI Nicolas délégué titulaire CCCB – Mme TROUBAT CHAUVEAU Marie-Ange déléguée titulaire CCCB – M. VALOIS Philippe délégué titulaire CCCB – M. VAN HOOREBEKE Jean-Bernard délégué titulaire CCCB – M. VAN REMOORTERE Éric délégué titulaire CCCB – Mme BEAURIOT Véronique déléguée suppléant CCCB – M. CHIPAULT Mickaël délégué suppléant CCCB – M. ETIENNE Jean-Claude délégué suppléant CCCB – Mme LHERAULT Camille déléguée suppléante CCCB – M. ROUX Alain délégué suppléant FerCher

**PROCURATIONS :**

M. CHABENAT Jean-Michel délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. METIVIER Philippe délégué titulaire CCCB  
M. CHAUVEAU Hubert délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. LABLANCHE Francis délégué titulaire CCCB  
Mme CIRRE Marie-Line déléguée titulaire FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain délégué titulaire FerCher  
Mme FOUQUET Anita déléguée titulaire CCCB a donné procuration à Mme LOTH Christelle déléguée titulaire CCCB  
M. HERAULT Michel délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. GONTHIER Gilles délégué titulaire FerCher  
M. LAPOUMEROULIE Dominique délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. CHAUVEAU Thierry délégué titulaire CCCB  
Mme MONTAGNE Monique déléguée titulaire CCCB a donné procuration à Mme LAINEZ Sylvie déléguée titulaire CCCB  
M. TIBAUT Laurent délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. MOUYSET Jorane délégué titulaire CCCB  
M. VILLALDEA-AVILA Rafaël délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck délégué titulaire FerCher

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. AUDOT Olivier délégué titulaire CCCB – M. BRUYAS Rudy délégué titulaire CCB – M. CHATTON Laurent délégué titulaire CCCB – Mme CHAULLET Nathalie déléguée titulaire FerCher – M. CLOTAIRE David délégué titulaire CCCB – M. DENIS Jean-Claude délégué titulaire CCCB – M. FAUCARD Jean-Marc délégué titulaire CCCB – M. FEUILLADE Jérôme délégué titulaire CCCB – M. LAUVERGEAT Patrice délégué titulaire FerCher – M. LETORT Olivier délégué titulaire CCCB – Mme MARTIN Nadine déléguée titulaire FerCher – M. MINICH Pascal délégué titulaire FerCher – M. NAVARRO Georges délégué titulaire CCCB – M. PILLET Stéphane délégué titulaire CCCB – Mme PROGIN Nicole déléguée titulaire FerCher – M. RAMBERT Grégory délégué titulaire CCCB – M. RENAUDAT Hubert délégué titulaire CCCB – Mme ROMAIN Maud déléguée titulaire CCCB – Mme SAUGET Nicole déléguée titulaire CCCB –

**ÉTAIENT EXCUSÉ :** M. DEBAUCHE Françoise déléguée titulaire CCCB – M. GAILLOCHON Dominique délégué titulaire CCCB – Mme TISSEUR Pascale déléguée titulaire CCCB

Le Président passe la parole à M. CHABANCE.

M. CHABANCE : Il y a un peu plus d'un an que je siége au bureau en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-président. Quand nous sommes arrivés, il y avait un peu plus de 300 000 € de déficit de fonctionnement. On a pu constater par la suite que le déficit s'est accentué. Je pensais qu'en étant au bureau on pourrait avancer ensemble, par groupe de travail, associant tout le monde pour trouver des solutions pérennes à long terme.

En fait, il n'y a pas eu de groupes de travail, le bureau s'est réuni 5 ou 6 fois simplement pour prendre connaissance des sujets présentés aux Comités syndicaux. Je suis élu depuis 21 ans, il m'est arrivé d'être en désaccord avec les personnes en place mais j'ai toujours œuvré dans le bon sens. Là, je constate une inertie dans laquelle je ne trouve pas ma place. Pour ces raisons, j'annonce ce soir avoir adressé ma démission de 1<sup>er</sup> Vice-président du SICTOM au Préfet de l'Indre. Je souhaite quitter le bureau mais je reste délégué du SICTOM. Cette démission n'est pas encore exécutoire car je n'ai pas encore eu le retour du préfet qui peut l'accepter ou la refuser.

M. RENAUDAT : M. CHABANCE a évoqué ce qui lui déplaisait et nous sommes beaucoup dans le même cas. On essaie de trouver des solutions, de proposer des idées mais malheureusement nous ne sommes pas écoutés. C'est vraiment dommage. C'est également pour ces raisons que je donne ma démission. Elle sera envoyée la semaine prochaine au Préfet.

M. LEGNIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président : C'est avec un sentiment d'échec que je démissionne du bureau du Syndicat. J'ai intégré ce bureau avec plein d'espoir. Malheureusement, je pense que la situation est beaucoup trop grave pour qu'à notre niveau nous pouvions faire autre chose.

M. GONTHIER : Tous les élus de CC FERCHER ont décidé de démissionner du bureau.

Mme LEPRAT : Comme tous les autres membres de la CC FERCHER, face aux difficultés et surtout au manque de réponses à nos questionnements et propositions, je démissionne également du bureau mais reste déléguée du SICTOM.

Mme MALLET : Ce qui m'ennuie depuis le début, c'est un sentiment d'inutilité. Je démissionne en tant que membre du bureau mais reste déléguée du SICTOM.

Le Président : J'apprends ce soir la démission de plusieurs membres du bureau. Je n'ai pas eu le temps de réfléchir. Mais on ne quitte pas un navire de cette façon. J'ai demandé à plusieurs reprises aux membres du bureau de venir une journée au siège du SICTOM pour travailler avec tous les documents que nous avons. Mais il n'y a jamais eu de réponse.

J'ai également indiqué à la 3CB être prêt à recevoir tous les maires pour s'expliquer. Je n'ai pas eu de demande pour l'instant.

Un délégué : S'expliquer de quoi ? On pose des questions mais vous ne donnez pas de réponse.

Un délégué : Vous nous avez dit une augmentation de 30 %.

Le Président : Je n'ai pas parlé de 30 % d'augmentation mais une proposition d'augmentation de 7 à 8 %. Les 30 % ont été actés par la Cour Régionale des Comptes.

Un délégué : Et l'année prochaine ?

Le Président : Pour l'année prochaine, le budget n'est pas encore préparé, seulement un budget supplémentaire pour finir l'année car il y a eu des imprévus qui se sont greffés. Il y a plus de contraintes que dans une commune.

Pour l'enfouissement, nous avons reçu qu'une seule candidature. De ce fait, on subit une forte hausse pour le tout-venant et les sacs noirs. Si vous aviez dans une commune 60% d'augmentation pour une dépense, comment réagiriez-vous ?

Un délégué : Et comment voulez-vous que nos administrés réagissent à une augmentation de 30% ?

Le Président : On cherche des solutions comme :

- La baisse des coûts,
- La non-reconduction du personnel en CDD,
- S'informer sur la redevance incitative.

Un délégué : Ce n'est pas le salaire du personnel qui fera diminuer le déficit.

Le président : Non mais c'est un coût de fonctionnement en moins.

Un délégué propose qu'à ce stade, il faudrait reconstituer un bureau.

Le Président : Puisque les démissions ne sont pas encore actées et que c'est le préfet qui prend la décision pour les démissions, la réunion de ce soir peut se dérouler normalement.

M. LEGNIER : Lors de la présentation du CA, j'ai dit à la Trésorière que cela durait depuis 10 ans. Elle m'a répondu que cela faisait 20 ans.

Nous, on a voulu faire réagir les services de l'État en ne votant pas le Compte Administratif pour nous permettre de ne pas voter le Budget. C'est donc la Cour des Comptes qui a fait le budget, et là on nous demande de voter le Budget Supplémentaire ?

Un délégué : Vous quittez le navire mais malheureusement personne ne voudra reprendre vos places.

## **1. Présentation des résultats de la campagne de caractérisations effectuée sur les OMR**

Lors de la dernière réunion, on avait décidé d'aller à CHÂTEAUROUX pour étudier le devenir du sac noir. Une étude devait donc être faite sur les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), le contenu du sac noir.

4 secteurs ont donc été étudiés :

- Secteur Ville de Saint Florent-sur Cher
- Secteur Semi-ville Vatan, Saint Florentin
- Secteur Communes de l'Indre
- Secteur Communes du Cher

M. FERRON présente les résultats de cette étude.

On nous a demandé de faire 4 caractérisations.

On a séparé le territoire en 4 secteurs et chaque secteur dans un caisson de 30 m<sup>3</sup> d'OM.

La caractérisation a été effectuée par un bureau d'études de Châteauroux sur le site du SYTOM de Châteauroux.

Il a été isolé 13 catégories de déchets.

Cette caractérisation nous a permis de voir qu'il y avait :

- 18.65 % d'emballages qui auraient dû être dans le sac jaune,
- 8.85 % de Journaux Magazine qui auraient dû aller dans les colonnes à Papier
- 4.35 % de verre

Sur les communes de l'Indre, il semblerait que le parc de colonnes à Papier soit insuffisant.

Un délégué : cela fait 1 an que nous demandons des colonnes à verre.

Un délégué demande s'il est possible de mettre des amendes.

M. FERRON répond que l'application du droit de police reste à chaque maire.

M. COTTA, Responsable de la collecte du SICTOM : On demande aux agents de ne pas collecter un sac contenant du verre ou des végétaux. Mais en général, quasi à chaque fois, on reçoit un appel pour aller récupérer le sac.

Un délégué demande à ce que les personnes qui ne respectent pas les conditions de tri soient contrôlées.

M. FERRON : Il faudrait prendre une délibération pour que l'agent qui déclare le sac non conforme puisse coller une étiquette et soit autorisé à ne pas le collecter.

Un délégué : Lors de la mise en place du contrôle des sacs poubelles, il faudra avertir toutes les mairies et les informer du non-ramassage des sacs non conformes.

M. LEGNIER : Les mairies doivent prendre leur responsabilité très rapidement. Mais par contre il serait préférable d'envisager une campagne de prévention avant d'effectuer de la répression.

M. FERRON : Comme vient de dire M. LEGNIER, il faudrait définir un plan de communication. Comme préparer une affiche à envoyer à toutes les mairies pour informer que dorénavant les sacs noirs seront contrôlés et en cas de contenu non conforme, ne seront pas collectés.

Après avoir fait une campagne d'information, je vous demanderai une délibération autorisant les agents à refuser de ramasser les sacs noirs non conformes aux consignes de tri.

Le Président : Dans l'année, avec l'extension des consignes de tri, comme beaucoup de choses vont changer, il faudra faire une campagne de communication et refaire un guide de tri adapté.

Un délégué : Il faut sensibiliser la population dès maintenant pour que lors de l'extension des nouvelles consignes, les habitudes de tri soient déjà assimilées.

M. FERRON : Je vais préparer une affiche pour expliquer qu'une campagne de caractérisation a été effectuée. Je mettrai également sur cette affiche le graphique du résultat de cette caractérisation. On a fait pendant un mois un pesage spécifique à MAREUIL, et dès que les composteurs seront installés, on fera la même opération pour voir l'évolution.

Un délégué : Vu notre gros déficit et le coût important des sacs noirs pour le SICTOM, pourquoi ne pas mettre des amendes aux communes concernées par ce problème pour les inciter à améliorer le tri de leurs habitants.

M. LEGNIER : Qui mettrait ces amendes ?

Le SICTOM auprès de la commune ?

M. FERRON : Nous n'avons pas le droit

M. CHABANCE : Cela fait partie des pouvoirs de police spéciaux que le maire a en matière d'OM.

Un délégué : Il faut faire de la pédagogie et cela dépend de la volonté de nos administrés. Pour que cela fonctionne, il faut être dans un certain contexte, un contexte de confiance. On vient de vivre une grande crise de confiance avec la démission de plusieurs membres du bureau. On est dans une époque où une forte augmentation de la TEOM a été imposée. Il faut expliquer aux administrés la situation. Leur dire ainsi qu'à tous les agents que des efforts doivent être faits pour que le SICTOM s'en sorte.

Le Président : L'augmentation du coût que l'on subit nous est imposée par l'Etat. Il veut que l'on ait aucun déchets donc pour cela il augmente la TGAP.

Un délégué demande ce que représente l'augmentation de la TGAP.

Le Président : La TGAP est passé de 17 € à 33 € la tonne aujourd'hui. L'année prochaine, elle passera à 45 € et en 2025 à 65 €. Au quelle s'ajoute la TVA à 10 %.

M. FERRON : On va préparer une affiche où sera expliqué que l'enfouissement coûte de plus en plus cher et que les bons gestes permettraient de le faire diminuer les tonnages enfouis. L'affiche sera envoyée aux mairies.

Il devrait être possible de vous donner les calendriers de collecte 2022 en décembre. Par contre, nous ne recevons pas les sacs avant février 2022.

Un délégué : Il n'y a pas que les sacs noirs qui sont enfouis. Il y a aussi les bennes de tout-venant.

M. FERRON : Aujourd'hui, par rapport à la même date que l'année dernière, on est à plus 420 tonnes de tout-venant en déchetterie. Nous avons mis à Neuvy-Pailloux, Vouillon et Rosières des bennes pour le mobilier.

Un délégué : Est-ce que la mise en place des nouvelles consignes de tri a été prise en compte dans le calcul pour la distribution des sacs jaunes aux particuliers.

M. FERRON : une proposition de retrier le tout-venant au Centre de tri a été faite dans l'étude de l'Indre. Les bornes à vêtements sont mises en place par les communes.

## 2- Présentation du BS

Un délégué : Vous n'aviez pas connaissance de l'augmentation de la ferraille au dernier comité. Elle est passée de 64 € à 198 €.

M. CHABANCE : Il y a une différence du prix à la tonne.

Le Président : On a fait une projection sur les tonnages constants.

M. CHABANCE : On a 10 mois d'exercice comptable. Je souhaiterais avoir une balance comptable au 31 octobre 2021 pour savoir si on est en train de sortir le syndicat de la difficulté financière ou bien si le déficit augmente.

Il reprend : A la page 6, nous avons pour le total réalisé des recettes de fonctionnement 4 315 216,33 €. A la page 5 nous avons le total réalisé des dépenses de fonctionnement qui s'élève à 4 431 610,14 €

M. FERRON : La situation budgétaire est datée du 04 novembre 2021. Les recettes du mois d'octobre ne sont pas encore comptabilisées.

M. CHABANCE : J'ai envoyé une demande pour avoir une projection des recettes et dépenses engagées.

M. FERRON : En effet, j'ai reçu le mail hier après-midi, je n'ai pas pu le voir car j'étais au Blanc pour une réunion sur la redevance incitative. De ce fait, je n'ai pas pu répondre à votre mail.

M. CHABANCE : On a une situation comptable qui demande une attention toute particulière. Est-ce qu'à la fin de l'année, nous allons avoir un excédent de fonctionnement. Il faut que l'on sache si on a commencé à combler le déficit, si nous restons sur le même déficit ou au contraire si on le creuse davantage.

Le Président : Il y a des factures de 2020 qui ont été intégrés au BP 2021.

M. FERRON : Lorsqu'ils ont regardé le BS, une des conditions de la CRC était de conserver les mêmes lignes directrices qui avaient été fixées pour le BP.

Un délégué souligne qu'au Chapitre 12, il y a une énorme augmentation pour les charges de personnel.

M. FERRON : Il faut peut-être demander à M. MEFTA, de la CRC. On a inscrit au BP les sommes qui nous ont été dictées par M. le Préfet, elles-mêmes dictées par M. MEFTA.

La revalorisation des bas salaires (smic + charges) concerne presque 95 % du personnel du SICTOM.

Les 94 960 € représentent une sous-évaluation de 50 000 € au BP et 44 960 € les revalorisations.

M. CHABANCE : Le BP rejeté avait prévu pour le chapitre 12, 2 001 530,00 €. Le BP proposé par la CRC, 2 038 530 €. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un budget total de 2 133 490 €.

Pour information, Les contrats en CDD au centre de tri ont été renouvelés jusqu'au 31 mars 2022.

Un délégué : Avez-vous une assurance pour les maladies ?

Effectivement, nous avons une assurance mais elle ne couvre pas la totalité de la dépense.

Un délégué : Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, 5 personnes sont en moins dans l'effectif mais on demande d'augmenter le chapitre 12. Cela ne semble pas logique.

M. FERRON : Dans les charges du personnel, plus de la moitié de l'augmentation est due à la revalorisation des bas salaires. Pour le reste du montant, il y a eu une erreur avec le logiciel de simulation.

Vote : 56 Pour : 3 Contre : 53 Abstention : 0

Le budget supplémentaire est rejeté.

## 3- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade pour 2022

M. FERRON présente le dossier.

Il précise que suite à la ligne directrice, cela ne signifie pas que 100 % des agents qui peuvent changé de grade le seront. L'assemblée délibérante donne le droit de promouvoir 100 % des agents qui sont promouvables.

M. CHABANCE : Ce point-là ne fait qu'abonder ma décision de quitter le bureau. Lors de notre dernière réunion, ce point ne nous a pas été présenté.

Pour passer un agent au grade supérieur, il faut une délibération qui ouvre le poste.

Un délégué demande qui déterminera la personne qui changera de grade.

M. FERRON : Un agent demande une promotion. S'il a les conditions pour le faire, il est « promouvable ».

Chaque agent doit suivre un entretien professionnel qui est ensuite déposé au Centre de Gestion, en même temps que les propositions d'avancements de grade et de promotions internes.

Le Centre de gestion va vérifier s'il remplit bien tous les critères requis pour l'avancement de grade.

Le conseil ne peut se prononcer que sur la création de poste mais c'est l'autorité territoriale, le président qui nomme.

Les entretiens professionnels sont en cours.

Un délégué demande si le comité est consulté pour les avancements de grade.

M. FERRON : Une des conditions pour que l'agent soit nommé, c'est qu'il faut que le poste existe.

Donc si le poste n'est pas créé, l'agent ne pourra pas bénéficier de l'avancement.

Un délégué : Un poste dont on n'a pas forcément besoin est créé pour promouvoir un agent. Ce n'est pas normal.

Au vu de la situation du Syndicat, doit-on avancer les agents ?

Un délégué : Quand l'agent change de grade, il est promu à l'indice qu'il avait ou l'indice le plus proche de celui qu'il a. Tout le monde peut regarder les grilles indiciaires. Le nouvel indice d'un agent qui change de grade représente une augmentation très minime sur son salaire.

Vote : 56 Pour 27 Contre 0 Abs : 29

#### **4-Adhésion à l'Entente Intercommunale avec le SYTOM de Châteauroux**

M. le Président présente le dossier. Il faut choisir le lieu où trier nos déchets.

Le centre doit être agréé par CITEO.

Un délégué : Pourquoi avoir choisi cette option ?

Avec cette solution, le tri des journaux magazines (JRM) et un pré tri du tout-venant permettraient de garder les agents titulaires au centre de tri.

On saura après l'étude si cette possibilité peut être mise en place.

C'est pour cela que nous allons plus sur Châteauroux. Si nous emmenons les emballages à Châteauroux et rapportons les JRM, le transport serait optimisé.

Alors que la SPL ne s'occupait que du sac jaune.

Un délégué : il faut prendre la décision avant quand ?

M. le Président : on doit monter le dossier, c'est une délibération d'intention. Si nous n'avons pas la délibération nous ne pouvons pas candidater à l'extension des consignes de tri.

M. LEGNIER : c'est une délibération d'intention, il sera possible de faire machine arrière.

Il faut que fin 2022 on ait les extensions pour les consignes de tri.

Un délégué : les JRM ramenés de Châteauroux seront de toutes les collectivités qui ont signé la convention ?

M. le Président : oui, nous attendons les résultats de l'étude pour savoir si cela est possible.

M. FERRON : l'étude dira comment l'installation sera gérée. L'idée est de réutiliser l'installation existante avec un minimum de personnel.

Aujourd'hui une chaîne de tri pour les emballages c'est 10 agents, qui trient 1 tonne à l'heure. Pour le papier il nous faut 7 agents avec une moyenne entre 3 et 5 tonnes en fonction de la qualité du produit.

Vote : 56 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 3

## 5- Questions diverses

M. le Président présente le calendrier 2022. Les jours fériés ne seront pas collectés. Quand on fait la collecte le lendemain, peu de personnes les sortent et nous sommes à peine à la moitié des bennes. Donc nous faisons une journée supplémentaire pour rien. Les agents sont payés en heures supplémentaires et frais de missions.

M. CHABANCE : FerCher a une collectivité importante, le 14 juillet concerne que le ramassage de FerCher.

M. FERRON : Vous vouliez que l'on travaille ensemble, je vous présente le calendrier.

M. CHABANCE : M. FERRON, est-ce que l'on pourrait avoir une discussion sur un ton moins élevé. Ce calendrier ne me satisfait pas. Faites-nous une autre proposition.

M.FERRON : Il faut donc faire le ramassage du jeudi 14 juillet le vendredi 15.

M. CHABANCE : Vous êtes en train de me dire que 2 ramassages sur St Florent ne se justifient pas. Ce que je souhaite c'est payé moins cher et avoir un service adéquate.

Un délégué : Ce n'est pas une décision qui peut se prendre comme ça. Vous nous mettez devant le fait accompli. Il faut que le bureau en discute.

M. CHABANCE : Il aurait fallu que les services du SICTOM envoient le document au service de FerCher plutôt que de le présenter ce soir, sans en avoir parlé au préalable.

Mes services reviendront vers vous.

M. FERRON : On fait comme cette année. On récupère le jour férié la veille ou le lendemain.

M. CHABANCE : On parle de collégialité dans les discussions, la présentation n'a même pas été faite au bureau.

M. COTTA indique à M. CHABANCE que lundi il y a eu le ramassage sur FerCher, le deuxième a été effectué ce jour (soit le jeudi), les camions se sont déplacés pour 3 tonnes dans chaque camion. On s'est donc aperçu que le tonnage du jeudi aurait pu attendre la collecte du lundi.

M. CHABANCE : Je ne suis pas fermé à la discussion, mais on doit aborder la problématique durant les réunions de bureau. Et ne pas présenter le sujet lors des comités syndicaux sans en avoir discuté au préalable.

M. COTTA : On nous demande de faire des économies en supprimant les collectes des jours fériés, on est sur un sujet pour faire des économies.

M. CHABANCE : J'entends que vous vouliez faire des économies et je vous en remercie. Mais j'aurais préféré que l'on en discute en amont.

Un délégué : Aujourd'hui êtes-vous capable sur l'année de nous dire les tournées rentables ou pas.

M. COTTA : Le problème c'est que l'on est dans un système de rattrapage, des personnes sortent leurs sacs, mais lors des tournées de collectes de rattrapage si les sacs ne sont pas collectés à 7 h ils les rentrent alors que la tournée peut passer à 15h.

Un délégué : Il faut arrêter de dire que c'est de la faute des administrés. Je suis sûr que vous êtes capable aujourd'hui d'estimer des tonnages pour chaque jour de collecte. Ce que je vous demande c'est que vous nous présentiez les tonnages de chaque tournée.

Un délégué : Pour pouvoir justifier l'arrêt du rattrapage des jours fériés, il faut avoir les informations nécessaires pour expliquer à nos administrés.

M. COTTA : On peut vous donner les tonnages sur une semaine sans rattrapage et une semaine avec un rattrapage.

M. le Président : Pour savoir si on peut modifier le nombre de collectes, une étude va être réalisée sur ce sujet, à savoir 1 ramassage par semaine sur St Florent-sur-Cher et 1 ramassage tous les 15 jours dans les communes rurales. Cette étude reprendra les tonnages que vous nous demandez.

Un délégué : Vous parliez de communication, pourriez-vous venir à MEUNET pour expliquer aux administrés les causes de l'augmentation et en même temps les inciter à faire le tri.

M. le Président : Je peux tout à fait venir.